

LES SYSTEMES DE FORMATION PROFESSIONNELLE EN EUROPE

FICHES PAYS D'EUROPE :

Portugal

Source : Centre-Inffo, Centre pour le développement de l'information sur la formation continue

Sommaire

- [La formation initiale](#)
- [La formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi](#)
- [Formation et emploi : les structures-clés](#)
- [Liens](#)
- [Bibliographie](#)

-
- Population totale : 10 474 700 (en 2004)
 - Population active : 193 900 (en 2004)
 - Taux de chômage : 6.6% en 2004
 - Taux de croissance du PIB : 1 % en 2004
 - Taux d'inflation : 2.5 % en 2004
 - PIB par habitant : 14 100 \$ en 2003 (en utilisant les parités de pouvoir d'achat)
 - Dépenses publiques pour l'éducation et la formation par rapport au PIB : 5.8 % en 2002

Sources : OCDE, Eurostat.

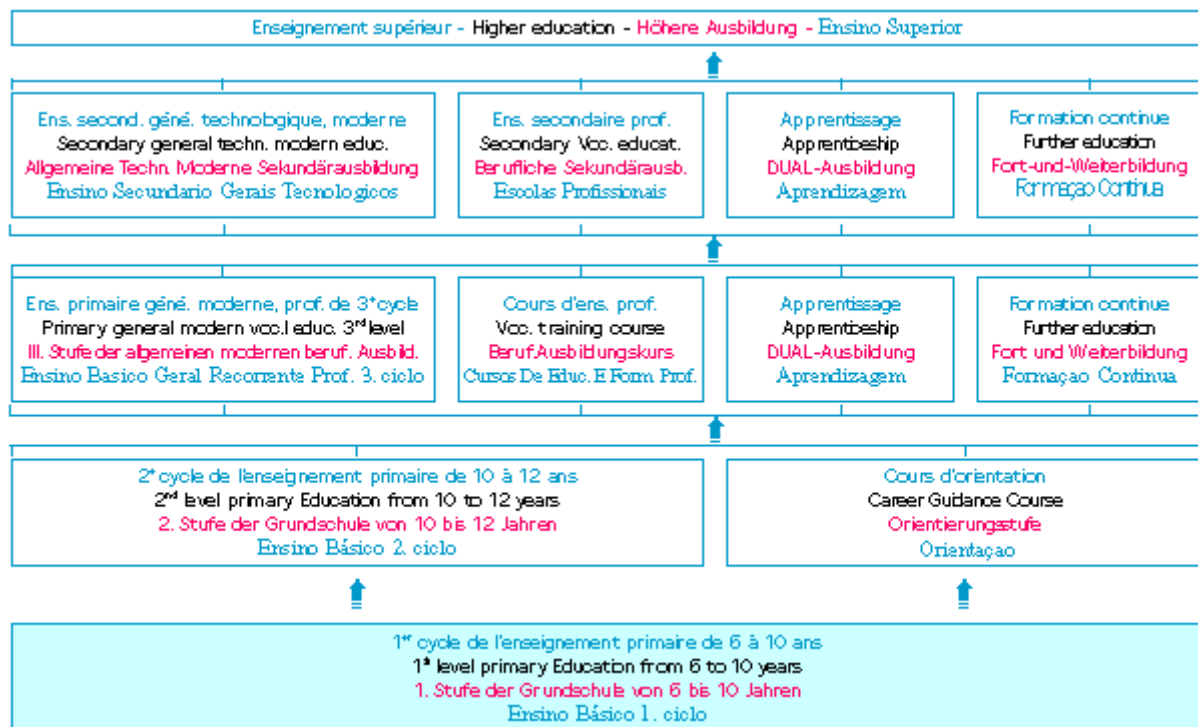
Le Portugal se compose d'un territoire continental, divisé en 5 régions et de deux régions insulaires (archipel des Açores et de Madère situés dans l'océan atlantique).

La république portugaise est un Etat de droit démocratique. Le président de la République est élu au suffrage universel direct. Son économie se caractérise par un poids relativement élevé du secteur primaire (12,1% de la population était employée dans ce secteur en 2004, contre 3,5 % dans l'Europe des 15).

La main d'œuvre portugaise possède un niveau scolaire relativement bas. En 2003, seulement 12% de la population âgée de 25 à 64 ans avait suivi le second cycle de l'enseignement secondaire. Cette proportion était de 42 % dans l'Europe des 15.

Les dernières réformes concernant l'éducation et la formation visent à éviter un abandon prématuré de la scolarité, à allonger l'obligation scolaire, de 9 ans à 12 ans et intègrent éducation scolaire et éducation extra-scolaire, notamment la reconversion et le perfectionnement professionnels.

- Schéma du système éducatif portugais :



- La formation initiale

L'école maternelle, entre 3 et 5 ans, a connu un fort développement au cours des dernières années. Elle scolarise 60 % des enfants de 3 ans, 80 % des enfants de 4 ans et 91 % des enfants âgés de 5 ans. La scolarité est obligatoire entre 6 et 15 ans. Elle est organisée en 3 cycles. Les élèves ayant réussi les examens finaux, à l'issue du premier cycle de l'enseignement secondaire, obtiennent le diplôme d'enseignement de base, Diploma de Ensino Básico.

Depuis 2004, le second cycle de l'enseignement secondaire a été réorganisé en trois filières, afin de mieux répondre aux besoins du pays :

- Enseignement secondaire de caractère général orienté vers la poursuite d'études, c'est à dire vers l'accès à l'enseignement supérieur,
- Enseignement professionnel, technique et technologique, orienté majoritairement vers la préparation à l'entrée dans la vie active, mais permettant également un accès à l'enseignement supérieur.
- Enseignement artistique.

Les écoles secondaires, majoritairement publiques, proposent certaines filières technologiques.

Les écoles professionnelles sont le plus souvent des établissements indépendants, créés à l'initiative d'organismes tels que des collectivités locales, des entreprises, des associations d'employeurs, des confédérations syndicales. Elles fonctionnent toutefois sous la tutelle scientifique, pédagogique et fonctionnelle du ministère de l'Education.

Leurs cours sont organisés en modules de durée variable. Elles délivrent des certificats de qualification professionnelle de niveau ISCED 3 (niveau V français), reconnus par les

ministères en charge de l'Education et de la formation professionnelle.

Par ailleurs, il existe un certain nombre de formations professionnelles sectorielles mises en place sous la responsabilité des ministères chargés de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, de l'industrie, du tourisme et de la santé.

Des enseignements de rattrapage sont proposés aux jeunes qui n'ont pas eu la possibilité de suivre le système éducatif général.

Au niveau post secondaire, des cours de spécialisation technologique combinent, formations théoriques, de 1200 à 1560 heures et formation en situation de travail, entre 360 et 720 heures.

L'enseignement supérieur comprend un enseignement universitaire et un enseignement polytechnique (technique de niveau supérieur). 65 % des étudiants sont inscrits dans des établissements publics, 35 % dans des établissements privés ou à l'université catholique.

L'apprentissage

L'apprentissage est régi par un décret-loi du 25 octobre 1996. Il s'agit d'un contrat signé entre un jeune, âgé de 15 à 25 ans et un organisme de formation, et non pas d'un contrat de travail.

Il concerne plus de 200 métiers dans 25 secteurs d'activité.

La durée de la formation varie entre 970 et 4500 heures, selon le niveau d'entrée en formation et le niveau de la qualification visée (du niveau ISCED 1 à 4, niveau VI à III français). Le travail en entreprise représente au moins 30% de la durée de la période de formation.

Cours de seconde chance

Des cours d'éducation et de formation, sont organisés conjointement, par les ministères de l'Education et du Travail. Ils s'adressent aux jeunes âgés de 15 ans et plus, susceptibles de quitter l'école prématurément, ou ayant quitté l'école sans qualification. La durée de ces formations varie de 1200 et 2200 heures, et peut conduire à des diplômes du niveau ISCED 1 à 4). Le système est organisé en unités capitalisables et prend en compte les compétences déjà acquises, de manière formelle ou informelle. En cas d'échec aux examens, des modules/crédits partiels, peuvent être validés.

D'autres dispositifs sont destinés aux jeunes sans qualification, afin de leur permettre d'entrer sur le marché du travail. Ces formations durent en général au moins un an et sont complétées par un stage pratique de deux ou trois mois.

La formation professionnelle des salariés et des demandeurs d'emploi

Un accord relatif à la politique de l'emploi, au marché du travail, à l'éducation et à la formation a été signé, le 9 février 2001 entre le gouvernement et les partenaires sociaux. Il vise à encourager la formation professionnelle, conformément à la stratégie de Lisbonne.

La formation professionnelle des adultes est dispensée par des organismes rattachés au ministère du Travail ou par d'autres ministères (Agriculture, développement rural et pêches, Industrie, Tourisme et Santé) et également par des entreprises et des associations patronales et syndicales. La politique de l'État en matière de formation professionnelle est menée par **l'Institut pour l'emploi et la formation professionnelle (IEFP)**.

L'entrée du Portugal dans la CEE en 1986 a offert au pays des possibilités de financement via les fonds européens, notamment le FSE et le FEDER. Le FSE contribuait en 2004, pour 60 % aux dépenses totales de formation professionnelle co-financées par l'Etat portugais.

Formation des demandeurs d'emploi

Bien que le taux de chômage du Portugal soit relativement bas, 6,6 % en 2004, certaines

populations restent très vulnérables : travailleurs peu qualifiés, jeunes et âgés, minorités ethniques, handicapés.

Différents dispositifs ont été mis en œuvre, notamment dans le cadre du Fonds social européen, afin d'aider les chômeurs, jeunes et les adultes, à retrouver un emploi : aides à la création d'entreprises, programmes de formation-emploi destinés aux jeunes sans emploi ou aux demandeurs d'emploi qualifiés âgés, programmes " occupationnels " ou d'insertion pour les publics en grande difficulté.

Dans ces divers dispositifs, les demandeurs d'emploi peuvent recevoir des bourses de formation et certaines aides complémentaires en matière de logement ou de transport.

Formation des salariés

Aucun texte ne fixe le montant des financements dûs par les entreprises au titre de la formation professionnelle.

Cependant, conformément au nouveau code du travail, publié en 2003, les employeurs ont l'obligation de former au moins 10 % de leurs salariés permanents chaque année. Chaque employé est autorisé à bénéficier chaque année d'une formation d'une durée minimum de 35 heures. Ces heures peuvent être capitalisées pendant 3 ans. Par ailleurs, les jeunes travailleurs, recrutés sans diplôme ou qualification, peuvent suivre une formation leur permettant d'acquérir une qualification.

Selon les données du ministère du Travail et de la sécurité sociale, 19,8 % des salariés ont eu accès à la formation professionnelle en 2003 et 18,7 % des entreprises avaient organisé des actions de formation au cours de cette même période. Le nombre moyen d'heures de formation par salarié s'élevait à 26 heures. Une grande partie des actions de formation est organisée par les syndicats, les associations d'entrepreneurs, les associations professionnelles et sectorielles et par les centres de gestion de gestion participative, sous la responsabilité de l'IEFP et des représentants des différents secteurs.

Formation et emploi : les structures-clés

L'offre de formation

- **L'institut pour l'emploi et la formation professionnelle**

L'IEFP, créé en 1979, est placé sous la tutelle du ministère de l'Emploi et de la solidarité. Il a pour objet principal la régulation du marché de l'emploi. Ses diverses interventions comprennent : l'orientation professionnelle, la formation de jeunes, notamment par l'apprentissage, des chômeurs, des salariés, la formation de formateurs ainsi que l'appui à la création d'entreprises et au développement local.

L'IEFP développe son action au niveau des régions grâce à un réseau de 31 centres de formation en " gestion directe " ou en " gestion participative " (27 centres), dans le cadre conventions signées avec des organismes patronaux ou syndicaux.

Depuis 1992, l'IEFP a également été chargé de mettre en place un système national de certification professionnelle spécifique à la formation continue, qui prenne en compte l'expérience professionnelle ou les compétences non formelles.

- **L'institut pour la qualité de la formation**

L'IQF a été créé en 2004 et a succédé à l'INOFOR, institut pour la qualité de la formation. Il dépend du ministère de l'Emploi et de la solidarité sociale.

Son objectif est d'introduire de l'innovation dans le système de formation professionnelle et de contribuer à une meilleure qualité et à une professionnalisation de l'offre de formation.

L'IQF développe des études sur l'évolution des qualifications et sur les besoins de formation. Il a créé un système d'accréditation des organismes de formation, par domaine d'intervention.

- **L'Agence nationale pour l'Education et la Formation des Adultes**
L'ANEFA créé en 1999, dépend des ministères de l'Education et du Travail et de la solidarité. Il encourage les initiatives et réalise des études en matière d'éducation et de formation des adultes et est notamment responsable de la mise en place d'un système de reconnaissance, de validation et de certification des apprentissages formels et informels des adultes.

Liens Sites européens :

1. CEDEFOP (Centre européen pour le développement de la formation professionnelle)
Démarche à suivre pour accéder à la présentation du système de formation professionnelle portugais : Enregistrez-vous préalablement sur le "LOGIN" de la page d'accueil : www.trainingvillage.gr
 2. Accédez à la rubrique « systèmes nationaux de FEP »
 3. Consultez les rapports synthétiques « thematic overviews » ou détaillés par rubriques « detailed thematic analyses »
- EURYDICE : www.eurydice.org

Sites portugais :

- Institut de l'emploi et de la formation professionnelle : portal.iefp.pt
- Ministère de l'Education : min-edu.pt
- Ministère du travail et de la sécurité sociale : www.mts.gov.pt
- Institut pour la qualité de la formation : www.iqf.gov.pt
- Agence nationale pour l'éducation des adultes : www.anefa.pt

Bibliographie

- Brève description du système de formation professionnelle au Portugal. José Casqueiro Cardim. INOFOR . CEDEFOP, décembre 1999.
- Rapport d'information de base. Portugal , institutions, procédures et mesures. 1999. Commission européenne. MISEP
- On sistema de Formacao Profissional em Portugal, CEDEFOP, Luxembourg, service des publications officielles des Communautés européennes, 2000.
- Les systèmes de formation professionnelle en Europe. Document en français et anglais. CR2i (centre de ressources et d'initiatives pour l'international). CR2i mémo. Janvier 2001. Paris.
- The financing of vocational education and training in Portugal, Cedefop , 2001

Source : Centre Inffo 2007